

Conseil Municipal

Compte-rendu de la Séance du 5 novembre 2018

=====
L'an deux mille dix-huit, le lundi cinq novembre à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous
la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

Etaient présents : M. CASSIN Dimitri, Mme VIOLARD Marie-Claude, M. LEOMANT
Philippe, Mme VERHAEGHE Carole, MM. DELCOUSTAL Gérard, GALLINE Jacques, Mmes
TRAMOND Odile, VERMANDE Chantal, MM. BERNEGE Thierry, DOMANGE Christophe,
Mmes CADORIN Véronique et BLANCHET Cécile.

*Pouvoir d'Alain SFILIGOÏ à M. DOMANGE
Pouvoir d'Odile SAVIN à M. LEOMANT*

Etait excusée : Mme Anne ARNAUD

Etaient absents : M. CABANE Bernard, Mme Annette GAY et M. Philippe HEGO.

Madame Cécile BLANCHET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place
au bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la séance du 24/09/2018.

M. le Maire rend compte à l'assemblée de la décision du Maire suivante :

- *N° 08/2018 portant sur l'avenant n° 1 qui modifie la rémunération du marché de maîtrise
d'œuvre d'aménagement de la rue Maubec et l'Ilôt des Frères.*

011118 – Rapport annuel du délégataire sur le Service Public d'Assainissement Collectif – exercice 2017.

Rapporteur M. DELCOUSTAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE du rapport annuel du délégataire 2017 du service assainissement collectif.

021118 – Rapport annuel d'activité 2017 du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port Ste Marie.

Rapporteur M. DOMANGE

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté la lecture, et en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le rapport d'activité 2017 élaboré par le Syndicat Intercommunal de Transports
Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie.

*M. DOMANGE précise que les transports scolaires sont désormais de la compétence de la
Nouvelle Aquitaine, et que leur gratuité pour les familles est terminée : il en coûtera 100 €, plus
9 € par enfant.*

031118 – Modification de la délibération n° 070918 du 24/09/2018 portant sur la dénomination de la voie « Passage de l’Eglise ».

Rapporteur Mme TRAMOND

Considérant le rôle historique de l’ancien « couvent des sœurs », et afin d’éviter la confusion avec la rue de l’Eglise,

le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, et à l’unanimité :

DECIDE de MODIFIER la délibération n° 070918 du 24/09/2018 dénommant le passage public piéton cadastré section AB n° 738 et se situant devant l’ancien couvent et entre l’entrée Nord de l’Eglise et la rue Puzoque.

NOMME cette voie piétonne « Passage du Couvent ».

041118 – Modification de la délibération n° 050718 du 25/07/2018 portant sur la révision des tarifs communaux pour 2018.

Rapporteur M. CASSIN

Afin d’apporter plus de lisibilité à la grille des tarifs de la salle polyvalente « Roger Guibert »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

DECIDE de PROCEDER à la modification des tarifs communaux relatifs à la location de la salle polyvalente « Roger Guibert » comme suit :

Tableau validé le 25/07/2018 :

Article	Objet				Nouveaux tarifs	date de la dernière révision	Anciens Tarifs
752	SALLE POLYVALENTE ROGER GUIBERT						
		du 15/10 au 15/05		du 16/05 au 14/10			25/07/2018
		Clairacais	Extérieurs	Clairacais	Extérieurs		
	Salle+bar	180,00 €	260,00 €	100,00 €	180,00 €		
	Salle-bar+ cuisine	260,00 €	450,00 €	180,00 €	370,00 €		
CAUTION	200,00 €	400,00 €	200,00 €	400,00 €			
<i>une manifestation gratuite par an pour les associations clairacaises et le chauffage : 80 €</i>							

Après modifications :

Article	Objet	Nouveaux tarifs				date de la dernière révision	Anciens Tarifs
752	SALLE POLYVALENTE ROGER GUIBERT						
		du 15/10 au 15/05		du 16/05 au 14/10			25/07/2018
		Clairacais	Extérieurs	Clairacais	Extérieurs		
	Salle-bar +cuisine	260,00 €	450,00 €	180,00 €	370,00 €		
	Tarifs réunion sans repas	180,00 €	260,00 €	100,00 €	180,00 €		
CAUTION	200,00 €	400,00 €	200,00 €	400,00 €			
<i>une manifestation gratuite par an pour les associations clairacaises et le chauffage : 80 €</i>							

051118 – Soutien financier à l’Asso des Arts pour l’organisation du festival de la B.D.

Rapporteur M. PERAT

Répondant à une demande de l’Asso Des Arts qui doit payer les frais de mise à disposition de la salle de la base de Loisirs Fluviale, suite à l’indisponibilité du Temple de Clairac,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l’unanimité, VOTE un soutien financier de 450 € à l’Asso Des Arts pour la mise à disposition de la salle de la Base de Loisirs Fluviale dans le cadre de l’exposition du Festival de la Bande dessinée 2018.

061118 – Désignation des représentants du Conseil Municipal au Syndicat Eau 47.

Rapporteur M. DELCOUSTAL

Suite au transfert de la compétence assainissement, à partir du 1^{er} janvier 2019, de la commune de Clairac vers le syndicat Départemental EAU 47, approuvé par délibération n° 020618 du 13/06/2018, le Conseil Municipal doit nommer des représentants destinés à représenter la commune au sein de cette instance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité, DESIGNÉ M. Gérard DELCOUSTAL en qualité de membre titulaire, DESIGNÉ M. Francis SERRES en qualité de membre suppléant.

QUESTIONS DIVERSES :

-
-
- Gérard DELCOUSTAL rapporte que la citerne de gaz, qui alimentait le chauffage de l’Eglise, a été supprimée, suite à la vente du terrain par le diocèse, et qu’il faut passer au gaz de ville. Pour ce faire, les brûleurs de la chaudière doivent être changés.

- Marie-Claude VIOLARD propose d’acquérir des œuvres exposées au 29 salon de peinture, afin de ne pas interrompre la collection.

Il est proposé d’acquérir, après négociations avec les artistes :

Un tableau de J.J. BREIN, pour un montant de 1500 €

Un tableau de B. SERBAT, pour un montant de 1000 €

Une sculpture de E. DE LA NEVILLE pour un montant de 500 €

Cela sera débattu lors d’un prochain Conseil Municipal.

- Dimitri CASSIN qui s’occupe de la numérotation des voies, doit rencontrer prochainement le commercial pour un devis concernant les panneaux. Ce projet, porté par un petit groupe de travail, sera débattu lors d’un prochain Conseil Municipal.

- Michel PERAT indique qu’il s’est renseigné auprès de VGA pour un ramassage régulier d’objets encombrants : cela est possible contre une petite augmentation de la T.O.M.

- Il donne lecture d'une lettre remerciant pour la floraison du village, mais regrettant l'enlèvement des fleurs trop précocement.
- Il donne également lecture d'une lettre de Mme Jacqueline MERIC qui propose d'offrir 3 arbres afin de remplacer ceux qui sont morts, Quai de la République.
- Enfin, il propose à ceux qui seraient intéressés, de se faire inscrire pour assister au congrès de Maires, se déroulant du 19 au 21 novembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 22 heures.